

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi 28 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle de l'espace multiculturel La Lanterne à Grâces, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOUILLOT Lise; GENETAY Stéphanie; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE FOLL Marie-Françoise; LE GOFF Yannick; VAUTHIER Ophélie; VILLECROZE Philippe;

**Administrateurs absents excusés :**

BOSCHER Marina; COCGUEN Marie-Jo; CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; GEORGELIN Dominique; INDERBITZIN Laure-Line; LE BLOAS Mireille; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; THOMAS Joseph;

**Administrateurs absents :**

LE SAULNIER Brigitte; OLLIVRO Hervé;

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :** NAUDIN Christian à GUILLOU Claudine

En exercice : **25**  
Présents : 11  
Absents : 14  
Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : **22 novembre 2024**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2024-11-52

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

EHPAD - RH : CREATION DE 2 CONTRATS UNIQUES D'INSERTION (CUI)

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

**VU** le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion modifié,

**VU** la circulaire n° DGEFP/MIP/METH/MPP/2024/14 du 7 février relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail,

**VU** le Procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 21 novembre 2024,

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer pour autoriser la création de 2 Contrats uniques d'insertion (CUI) - Parcours emploi compétences (PEC).

Le CUI est un contrat de travail conclu entre :

- un employeur qui perçoit une aide financière (40 % du SMIC sur 30h).
- un salarié qui bénéficie d'une aide à l'insertion professionnelle (formations, projet professionnel ...).

Il s'agit de soutenir une démarche de professionnalisation pour 2 agents de moins de 26 ans qui effectuent des remplacements de courte durée au sein de l'EHPAD.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**,

- **DECIDE** de procéder à la création de 2 contrats Uniques d'Insertion.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,

